

DÉLIBÉRATION (1)

11/2012

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU COMITÉ _____

DU CONSEIL _____

SÉANCE DU 05 / 04 / 2012

concernant l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2011

(1) Le Conseil Municipal (1) Le Comité Syndical (1) Le Conseil _____

réuni sous la présidence de M. NORENVILLIER Philippe Député-Maire

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2011, le ____ / ____ / ____, ce jour

Considérant _____

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2011

Constatant que le compte administratif présente :

(1) Un excédent de fonctionnement de _____ 493 505,74 E

(1) Un déficit de fonctionnement de _____ F

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit.

POUR MÉMOIRE	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	
Virement à la section d'investissement	355 343,09
RÉSULTAT DE L'EXERCICE : EXCÉDENT	1013 668,50
DÉFICIT	
A) EXCÉDENT AU 31.12. 2011 <u>493 505,74</u>	
Affectation obligatoire	
• À l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
• À l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068)	
Solde disponible affecté comme suit :	
• Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
• Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (ligne 002)	493 505,74
Si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créditeur pour _____	
B) DÉFICIT AU 31.12.	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	
Excédent disponible (voir A - solde disponible)	
C) Le cas échéant, affectation de l'excédent antérieur reporté	

Fait à Velaine en Haye, le 5 / 04 / 2012

Le Maire

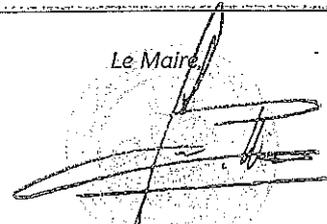
Le Président,

Délibéré par (1) Le Conseil Municipal,

Le Comité Syndical,

Le Conseil _____

À Velaine en Haye, le 05 / 04 / 2012



Nombre de membres en exercice 13
Nombre de membres présents 13
Nombre de suffrages exprimés 13

Votes : Contre 13 Pour 0
Abstentions 0

Date de convocation : 30 mars 2012

Certifié exécutoire par :

Le Maire Le Président

compte tenu de la réception

en _____ Préfecture, le ____ / ____ / ____

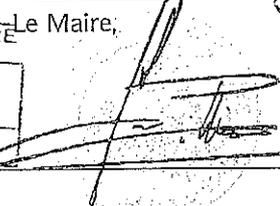
et de la publication, le ____ / ____ / ____

À Velaine en Haye le 05 / 04 / 2012

Le Maire,

Le Président,

SOUS-PRÉFECTURE
DE TOUL
10 AVR 2012
ARRIVÉE



(1) Cocher la case correspondante.

(2) Le détail de l'affectation est égal au montant de l'excédent (A).

(3) Sur option de l'Assemblée délibérante, lorsque le besoin de financement d'investissement est couvert.

(1) DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
~~DU CONSEIL D'ADMINISTRATION~~

Séance du 5 Avril 2012
concernant l'approbation du compte de gestion par M. WIDLOEGER ANDRÉ
receveur.

Le Conseil municipal, le Conseil d'administration (1), réuni sous la présidence de M. MORENVILLIER Philippe

Après s'être fait présenter les budgets primitif et ~~supplémentaire~~ de l'exercice 2011 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2011

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant

(1) Rayer la mention inutile.
(2) Désignation de la collectivité ou de l'établissement.

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011, y compris celles relatives à la journée complémentaire;
2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;
3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

— Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2011, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part (1);

— ~~Cu demande à la juridiction financière, pour les motifs précédemment énoncés, d'exiger (1) :~~

Fait et délibéré à VELAIN-EN-HAIE

le 5 AVRIL 2012

Ont signé au registre des délibérations : MM. Les membres présents

Pour expédition conforme :

M. MORENVILLIER

Député maire



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF

en exercice 13
 Nombre de conseillers
 présents 13
 Nombre de suffrages
 exprimés..... 13

Séance du 5 Avril 2012

Département Deux-Sèvres
 Commune Valaine-en-Haye

Le conseil municipal réuni sous la présidence de M. ODOT Jean-Darc 1er Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2011 dressé par M. MORENVILLIER Philippe, maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)
Résultats reportés		394 966,50		120 460,09		515 426,59
Opérations de l'exercice	540 190,51	665 386,77	803 649,97	1126 695,64	1 343 840,48	1 842 082,41
TOTAUX	540 190,51	1 060 353,27	803 649,97	1 247 155,71	1 343 840,48	2 357 508,98
Résultats de clôture		520 162,76		493 505,74		1 013 668,50
Restes à réaliser	210 550,00				210 550,00	
TOTAUX CUMULÉS	750 740,51	1 060 353,27	803 649,97	1 297 155,71	1 554 390,48	2 357 508,98
RÉSULTATS DÉFINITIFS		309 612,76		493 505,74		803 118,50

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

~~COMPTE ANNEXE POUR LE SERVICE DES EAUX~~

Résultats reportés						
Opérations de l'exercice						
TOTAUX						
Résultats de clôture						
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULÉS						
RÉSULTATS DÉFINITIFS						

2° Constaté, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3° Reconnait la sincérité des restes à réaliser

4° Voté et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

5°

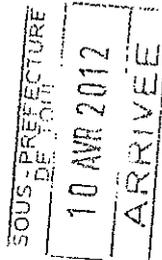
Ont signé au registre des délibérations: MM. les conseillers municipaux présents

Scellé de la mairie



Pour expédition conforme
Le président,

N^o 377.00007
per Adjoint au Maire



(1) Les « dépenses » et les « recettes » doivent être inscrites sur les lignes « opérations de l'exercice » et « restes à réaliser ». Les « déficits » et les « excédents » doivent être inscrits sur les lignes « résultats reportés », « résultats de clôture » et « résultats définitifs ».

Département de Meurthe-et-Moselle
Arrondissement de TOUL
Canton de DOMEVRE EN HAYE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
5 Avril 2012**

Date de convocation

Le 30 Mars 2012

Date d'affichage

Le 6 Avril 2012

Nombre de conseillers

en exercice

En exercice : 13

Présents : 13

Votants : 13

Secrétaire de Séance :

Thierry ARMAND

L'an deux mil douze, le cinq avril à vingt heures, le Conseil Municipal de Velaine en Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MORENVILLIER, Maire.

Etaient présents : MM MORENVILLIER Philippe, OUDOT Jean-Marc, Mmes BOUGUERDJ Marie-José, POIRIER Marie-Christine, GIUDICI Karine, DEVILLE Sandrine, MM ARMAND Thierry, PIAT Francis, GIRARD Marc, LECLERC Luc, BOUNACEUR Roda, HOUIN Thomas, MONTEIL Marc.

Absents excusés :

Délibération
N° 12 - 2012

**OBJET : TAUX D'IMPOSITION DES 3 TAXES
DIRECTES LOCALES**

Vu le budget primitif 2012 et la décision en matière de taux de contributions directes,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide ainsi qu'il suit, les taux d'imposition 2012 des taxes directes locales (à l'appui de l'état 1259 COM portant notification à l'administration fiscale des taux d'imposition de 2012) :

- Taxe d'habitation : bases notifiées : 1.613.000 € - taux : 6,71 % - produit résultant : 108 232€
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : bases notifiées : 3.179.000 € - taux : 5,36 % - produit résultant : 170 394€
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : bases notifiées : 60.100 € - taux : 16,93 % - produit résultant : 10 175€.

TOTAL DES 3 TAXES : 288 801 €.



Pour copie conforme

Le Député - Maire,
Ph. MORENVILLIER



Département de **Meurthe-et-Moselle**
Arrondissement de **TOUL**
Canton de **DOMEVRE EN HAYE**

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
5 Avril 2012**

Date de convocation

Le 30 Mars 2012

Date d'affichage

Le 6 Avril 2012

Nombre de conseillers

en exercice

En exercice : 13

Présents : 13

Votants : 13

Secrétaire de Séance :

Thierry ARMAND

L'an deux mil douze, le cinq avril à vingt heures, le Conseil Municipal de Velaine en Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MORENVILLIER, Maire.

Etaient présents : MM MORENVILLIER Philippe, OUDOT Jean-Marc, Mmes BOUGUERDJ Marie-José, POIRIER Marie-Christine, GIUDICI Karine, DEVILLE Sandrine, MM ARMAND Thierry, PIAT Francis, GIRARD Marc, LECLERC Luc, BOUNACEUR Roda, HOUIN Thomas, MONTEIL Marc.

Absents excusés :

Délibération
N° 13 - 2012

OBJET : Cadence des Amortissements

Selon les instructions de la Trésorerie de TOUL-COLLECTIVITÉS concernant le fonctionnement des comptes 20 qui doivent faire l'objet d'amortissement,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après délibération et vote, à l'unanimité, fixe pour le budget principal de la commune, les cadences d'amortissement sur une période :

-d'un an (pour 2012) : pour les frais d'études (article 2031).

Pour copie conforme

Le Député - Maire,
Ph. MORENVILLIER



Département de **Meurthe-et-Moselle**
Arrondissement de **TOUL**
Canton de **DOMEVRE EN HAYE**

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
5 Avril 2012**

Date de convocation

Le 30 Mars 2012

Date d'affichage

Le 6 Avril 2012

Nombre de conseillers

en exercice

En exercice : 13

Présents : 13

Votants : 13

Secrétaire de Séance :

Thierry ARMAND

L'an deux mil douze, le cinq avril à vingt heures, le Conseil Municipal de Velaine en Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MORENVILLIER, Maire.

Etaient présents : MM MORENVILLIER Philippe, OUDOT Jean-Marc, Mmes BOUGUERDJ Marie-José, POIRIER Marie-Christine, GIUDICI Karine, DEVILLE Sandrine, MM ARMAND Thierry, PIAT Francis, GIRARD Marc, LECLERC Luc, BOUNACEUR Roda, HOUIN Thomas, MONTEIL Marc.

Absents excusés :

Délibération
N° 14 - 2012

OBJET : SUBVENTIONS 2012

Le Maire expose au Conseil Municipal que plusieurs réunions de la commission « Relation des associations » ont eu lieu pour émettre un avis sur les différentes demandes de subventions.

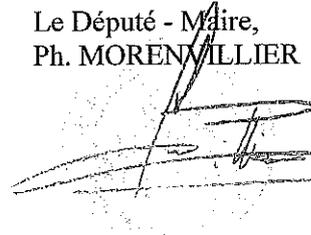
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, attribue les subventions 2012 aux associations suivantes :

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS
Association Lotissement Chauxfour	300€
Amicale des Anciens Sapeurs Pompiers	2 000€
Association Famille Rurale	3 200€
Association Famille Rurale – Cantine	15 500€
Association Partage Loisirs	600€
Anciens Combattants Prisonniers de Guerre	600€
Association Sportive	8 900€
Amicale du personnel communal	1 400€
Association de Chasse Communale Agrée	100€
Association Pour le Relais de Velaine	500€
Centre Communal d'Action Sociale	12 000€
Génération SCI - FI	100€
GEIST (Trisomie 21)	350€
Institut Saint Camille	300€
Prévention routière	100€

Ski Vélo Evasion	300€
Société Protectrice des Animaux Lorraine	600€
Poney Club Velaine en Haye	100€
Tennis Club	100€
<i>MONTANT TOTAL</i>	47 050 €

Pour copie conforme

Le Député - Maire,
Ph. MORENILLIER



SOUS-PREFECTURE
DE TOUL
13 AVR. 2012
ARRIVEE

Département de Meurthe-et-Moselle
Arrondissement de TOUL
Canton de DOMEVRE EN HAYE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
5 Avril 2012**

Date de convocation

Le 30 Mars 2012

Date d'affichage

Le 6 Avril 2012

Nombre de conseillers

en exercice

En exercice : 13

Présents : 13

Votants : 13

Secrétaire de Séance :

Thierry ARMAND

L'an deux mil douze, le cinq avril à vingt heures, le Conseil Municipal de Velaine en Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MORENVILLIER, Maire.

Etaient présents : MM MORENVILLIER Philippe, OUDOT Jean-Marc, Mmes BOUGUERDJ Marie-José, POIRIER Marie-Christine, GIUDICI Karine, DEVILLE Sandrine, MM ARMAND Thierry, PIAT Francis, GIRARD Marc, LECLERC Luc, BOUNACEUR Roda, HOUIN Thomas, MONTEIL Marc.

Absents excusés :

**Délibération
N° 16 - 2012**

OBJET : TRAVAUX EN RÉGIE 2011

Durant l'année 2011, la commune a effectué les travaux suivants :

- Mise en peinture de la salle de musculation : 873,19€
- Réfection d'une classe à l'école primaire : 1789,05€
- Cuisine Maison des jeunes : 814€
- Réfection WC filles salle des fêtes : 46,70€
- Installation de la salle informatique : 1557,52€
- Box de rangement Ateliers Municipaux : 244,53€

Le montant de ces travaux est de 5 324,99€.

Considérant que ce sont des travaux d'investissement, il convient de les faire transférer à la section d'investissement.

Il convient donc de passer les opérations suivantes (voir tableau ci-joint pour le détail des mandats) :

Département de Meurthe-et-Moselle
Arrondissement de TOUL
Canton de DOMEVRE EN HAYE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
5 Avril 2012**

Date de convocation

Le 30 Mars 2012

Date d'affichage

Le 6 Avril 2012

Nombre de conseillers

en exercice

En exercice : 13

Présents : 13

Votants : 13

Secrétaire de Séance :

Thierry ARMAND

L'an deux mil douze, le cinq avril à vingt heures, le Conseil Municipal de Velaine en Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MORENVILLIER, Maire.

Etaient présents : MM MORENVILLIER Philippe, OUDOT Jean-Marc, Mmes BOUGUERDJ Marie-José, POIRIER Marie-Christine, GIUDICI Karine, DEVILLE Sandrine, MM ARMAND Thierry, PIAT Francis, GIRARD Marc, LECLERC Luc, BOUNACEUR Roda, HOUIN Thomas, MONTEIL Marc.

Absents excusés :

**Délibération
N° 17 - 2012**

**OBJET : REVALORISATION DES TARIFS
D'INTERVENTION CLUB INFORMATIQUE**

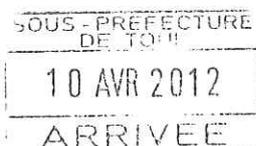
Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, depuis septembre 2011, des cours informatiques sont proposés le mercredi en 3 sessions.

Les cours sont dispensés par deux membres de l'Association Lorraine Aide Informatique Nancéienne (A.L.A.I.N). Le tarif de cette intervention est fixé à 150€ par mois.

Monsieur le Maire propose de valoriser l'intervention de ces deux personnes et de fixer à compter de mars 2012 l'intervention à 300€ par mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la revalorisation de la tarification du club informatique.

Pour copie conforme



Le Député - Maire,
Ph. MORENVILLIER



Département de Meurthe-et-Moselle
Arrondissement de TOUL
Canton de DOMEVRE EN HAYE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
5 Avril 2012**

Date de convocation

Le 30 Mars 2012

Date d'affichage

Le 6 Avril 2012

Nombre de conseillers

en exercice

En exercice : 13

Présents : 13

Votants : 13

Secrétaire de Séance :

Thierry ARMAND

L'an deux mil douze, le cinq avril à vingt heures, le Conseil Municipal de Velaine en Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MORENVILLIER, Maire.

Etaient présents : MM MORENVILLIER Philippe, OUDOT Jean-Marc, Mmes BOUGUERDJ Marie-José, POIRIER Marie-Christine, GIUDICI Karine, DEVILLE Sandrine, MM ARMAND Thierry, PIAT Francis, GIRARD Marc, LECLERC Luc, BOUNACEUR Roda, HOUIN Thomas, MONTEIL Marc.

Absents excusés :

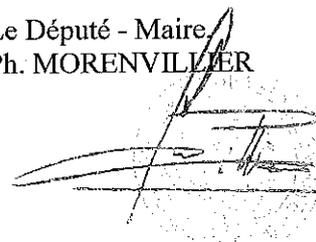
Délibération
N° 18 - 2012

OBJET : VENTE DE FERRAILLE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de vendre de la Ferraille à Derichebourg environnement pour un montant T.T.C. de **623.60 €** (161.50 € + 462.10 €) et autorise Monsieur le Maire à émettre le titre correspondant à l'article 7788 (Produits exceptionnels divers).

Pour copie conforme

Le Député - Maire
Ph. MORENVILLIER



SOUS-PREFECTURE
DE TOUL

10 AVR 2012

ARRIVEE

Département de Meurthe-et-Moselle
Arrondissement de TOUL
Canton de DOMEVRE EN HAYE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
5 Avril 2012**

Date de convocation

Le 30 Mars 2012

Date d'affichage

Le 6 Avril 2012

Nombre de conseillers
en exercice

En exercice : 13

Présents : 13

Votants : 13

Secrétaire de Séance :
Thierry ARMAND

L'an deux mil douze, le cinq avril à vingt heures, le Conseil Municipal de Velaine en Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MORENVILLIER, Maire.

Etaient présents : MM MORENVILLIER Philippe, OUDOT Jean-Marc, Mmes BOUGUERDJ Marie-José, POIRIER Marie-Christine, GIUDICI Karine, DEVILLE Sandrine, MM ARMAND Thierry, PIAT Francis, GIRARD Marc, LECLERC Luc, BOUNACEUR Roda, HOUIN Thomas, MONTEIL Marc.

Absents excusés :

**Délibération
N° 19 - 2012**

OBJET : DISSOLUTION DE LA CAISSE DES ECOLES

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29,

Vu l'article L.212-10 du code de l'éducation,

Vu la circulaire interministérielle du 14 février 2002 relative à la dissolution des caisses des écoles qui précise que « lorsque la caisse des écoles n'a procédé à aucune opération de dépenses ou de recettes pendant trois ans, elle peut être dissoute par délibération du conseil municipal »,

Considérant que la délibération du conseil municipal ayant décidé de dissoudre la caisse des écoles détermine la date à laquelle l'établissement disparaît juridiquement,

Considérant qu'aucune opération de dépenses et de recettes n'a été effectuée depuis le 1^{er} janvier 2009,

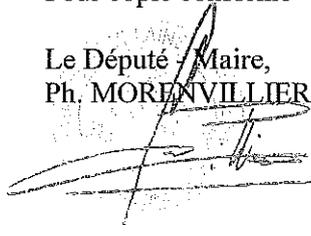
Considérant que le dernier acte réalisé par la Caisse des Ecoles est le vote du compte administratif 2008,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide la dissolution de la caisse des écoles qui prend effet à la date à laquelle la présente délibération revêtira un caractère exécutoire.

Pour copie conforme

Le Député Maire,
Ph. MORENVILLIER



SOUS-PREFECTURE
10 AVR 2012
ARRIVEE

Département de Meurthe-et-Moselle
Arrondissement de TOUL
Canton de DOMEVRE EN HAYE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
5 Avril 2012**

Date de convocation

Le 30 Mars 2012

Date d'affichage

Le 6 Avril 2012

Nombre de conseillers

en exercice

En exercice : 13

Présents : 13

Votants : 13

Secrétaire de Séance :

Thierry ARMAND

L'an deux mil douze, le cinq avril à vingt heures, le Conseil Municipal de Velaine en Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MORENVILLIER, Maire.

Etaient présents : MM MORENVILLIER Philippe, OUDOT Jean-Marc, Mmes BOUGUERDJ Marie-José, POIRIER Marie-Christine, GIUDICI Karine, DEVILLE Sandrine, MM ARMAND Thierry, PIAT Francis, GIRARD Marc, LECLERC Luc, BOUNACEUR Roda, HOUIN Thomas, MONTEIL Marc.

Absents excusés :

**Délibération
N° 20 - 2012**

OBJET : RATIOS D'AVANCEMENT DE GRADE

L'article 35 de la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale a modifié l'article 49 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relative à la procédure d'avancement de grade des fonctionnaires territoriaux.

Jusqu'à présent, l'avancement de grade répondait à des règles nationales fixées par décret ; les quotas s'imposaient à toutes les collectivités et ne prenaient pas en compte leurs besoins spécifiques.

Désormais la règle nationale du quota disparaît ; le nombre maximum des fonctionnaires pouvant être promus à l'un des grades d'avancement des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale est déterminé par application d'un taux de promotion à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement de grade (le ratio).

Le taux de promotion est fixé par le conseil municipal après avis du comité technique paritaire.

Au vu de l'organigramme et des besoins en ressources humaines de la commune, les propositions de taux de promotion suivantes ont été soumises à l'avis du comité technique paritaire :

AVANCEMENT DE GRADE DE L'ANNEE 2012

Filière administrative :

GRADE D'AVANCEMENT	TAUX DE PROMOTION
CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX	
Adjoint administratif de 1ere classe	100 %

Le comité technique paritaire a émis un avis favorable lors de sa réunion du 27 février 2012

Aussi, je vous propose d'arrêter les taux de promotion pour l'avancement de grade des fonctionnaires de la commune conformément à ceux énoncés précédemment.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, de fixer les taux de promotion suivants pour l'avancement de grade :

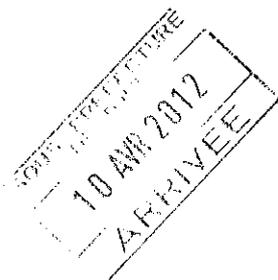
AVANCEMENT DE GRADE DE L'ANNEE 2012

Filière administrative :

GRADE D'AVANCEMENT	TAUX DE PROMOTION
CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS	
Adjoint administratif de 1ere classe	100 %

Pour copie conforme

Le Député - Maire,
Ph. MORENVILLIER



Département de **Meurthe-et-Moselle**
Arrondissement de **TOUL**
Canton de **DOMEVRE EN HAYE**

EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
5 Avril 2012

Date de convocation

Le 30 Mars 2012

Date d'affichage

Le 6 Avril 2012

Nombre de conseillers

en exercice

En exercice : 13

Présents : 13

Votants : 13

Secrétaire de Séance :

Thierry ARMAND

L'an deux mil douze, le cinq avril à vingt heures, le Conseil Municipal de Velaine en Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MORENVILLIER, Maire.

Etaient présents : MM MORENVILLIER Philippe, OUDOT Jean-Marc, Mmes BOUGUERDJ Marie-José, POIRIER Marie-Christine, GIUDICI Karine, DEVILLE Sandrine, MM ARMAND Thierry, PIAT Francis, GIRARD Marc, LECLERC Luc, BOUNACEUR Roda, HOUIN Thomas, MONTEIL Marc.

Absents excusés :

Délibération
N° 21 - 2012

**OBJET : CRÉATION D'UN SECOND BUREAU
DE VOTE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la commune compte actuellement 1243 électeurs inscrits et que les scrutins sont actuellement organisés sur un seul bureau,

Considérant le nombre important d'électeurs et la nécessité de faciliter l'organisation des scrutins en évitant les délais d'attente,

Compte tenu, d'une part de l'arrivée de nombreux habitants dans la ZAC herbue Chalin d'ici fin 2012 et d'autre part, des préconisations préfectorales (1 000 électeurs par bureau),

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal la création d'un second bureau de vote à compter du 1^{er} janvier 2013

La répartition des électeurs se ferait de la manière suivante :

-Bureau de Vote N°1 en mairie :

- le Vieux Village : rue du lavoir, rue du jury, rue de l'église, rue Claude le lorrain, rue Saint Hubert, rue Moselly, grande rue, rue de Fontenoy, rue de Sexey, rue Drouot
- Chemin de Gondreville
- Chemin des Chanelles
- Les résidences de la Haye

- Chemin de la Poste du N°1 au N°64
- ZAC Herbue Chalin : rue Herbue Chalin, rue du Pâquis, Impasse du village, rue du Breuil, rue des Béhis, impasse du Poirier
- Hameau de Grandchamp
- Lotissement du Chauxfour : rue du Chauxfour, impasse du Chauxfour
- Rue des Angles

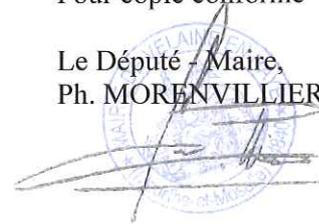
-Bureau de Vote N°2 à la maison des associations :

- chemin de l'école
- la haye du chemin
- Chemin de la poste N° supérieur à 64
- Route de Nancy
- Route de Toul
- ZAC le Relais de Velaine : rue du relais, rue des alouettes, allée des colombes, place du couarail, rue des fauvelles, rue des mésanges, allée des primevères, allée des jonquilles, allée du muguet, allée des pâquerettes, allée des liserons, rue de la Taille-Michaud
- rues du Parc de Haye (zone commerciale, zone de Loisirs, campus ONF)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la création d'un deuxième bureau de vote à la maison des associations à partir de l'année 2013 mandate Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches administratives relatives à cette affaire.

Pour copie conforme

Le Député - Maire,
Ph. MORENVILLIER



SOUS-PREFECTURE
DE
10 AVR 2012
ARRIVEE

Département de **Meurthe-et-Moselle**
Arrondissement de **TOUL**
Canton de **DOMEVRE EN HAYE**

EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
5 Avril 2012

Date de convocation

Le 30 Mars 2012

Date d'affichage

Le 6 Avril 2012

Nombre de conseillers

en exercice

En exercice : 13

Présents : 13

Votants : 13

Secrétaire de Séance :

Thierry ARMAND

L'an deux mil douze, le cinq avril à vingt heures, le Conseil Municipal de Velaine en Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MORENVILLIER, Maire.

Etaient présents : MM MORENVILLIER Philippe, OUDOT Jean-Marc, Mmes BOUGUERDJ Marie-José, POIRIER Marie-Christine, GIUDICI Karine, DEVILLE Sandrine, MM ARMAND Thierry, PIAT Francis, GIRARD Marc, LECLERC Luc, BOUNACEUR Roda, HOUIN Thomas, MONTEIL Marc.

Absents excusés :

Délibération
N° 22 - 2012

**OBJET : ÉLECTION D'UN REPRÉSENTANT DE LA
COMMUNE AU CCAS**

Par délibération en date du 21 mars 2008, le Conseil Municipal a élu les cinq membres représentant la commune au CCAS.

Il s'avère que Mme Aude CHRISTOPHE, membre de ce collège, a démissionné de son mandat de conseillère municipale.

Il convient aujourd'hui de procéder à l'élection d'un nouveau représentant de la commune au sein de cet organisme.

M. Jean – Marc OUDOT est candidat à cette représentation.

Le scrutin est organisé à bulletin secret.

Le résultat du vote est le suivant :

- 13 exprimés
- 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

La nouvelle liste des représentants de la commune au CCAS est établie de la façon suivante :

- Mme Marie-José BOUGUERDJ, Vice - Présidente
- Mme Marie-Christine POIRIER
- Mme Karine GIUDICI
- Mme Sandrine DEVILLE

- Mr Jean – Marc OUDOT

Pour copie conforme

Le Député- Maire,
Ph. MORENVILLIER



Département de **Meurthe-et-Moselle**
Arrondissement de **TOUL**
Canton de **DOMEVRE EN HAYE**

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
5 Avril 2012**

Date de convocation

Le 30 Mars 2012

Date d'affichage

Le 6 Avril 2012

Nombre de conseillers

en exercice

En exercice : 13

Présents : 13

Votants : 13

Secrétaire de Séance :

Thierry ARMAND

L'an deux mil douze, le cinq avril à vingt heures, le Conseil Municipal de Velaine en Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MORENVILLIER, Maire.

Étaient présents : MM MORENVILLIER Philippe, OUDOT Jean-Marc, Mmes BOUGUERDJ Marie-José, POIRIER Marie-Christine, GIUDICI Karine, DEVILLE Sandrine, MM ARMAND Thierry, PIAT Francis, GIRARD Marc, LECLERC Luc, BOUNACEUR Roda, HOUIN Thomas, MONTEIL Marc.

Absents excusés :

**Délibération
N° 23 - 2012**

OBJET : EMPLOIS SAISONNIERS

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal de la nécessité de remplacer le personnel communal pendant la période de congés payés des employés.

Il propose de créer des emplois saisonniers d'adjoints techniques de 2^{ème} classe, à temps complet, qui seront rémunérés à l'échelon 1 de ce grade, IB 297, majoré 302 (auxquels s'ajouteront les éventuelles rémunérations accessoires), à savoir :

- 1 poste du Lundi 9 juillet 2012 au Vendredi 20 juillet 2012
- 1 poste du Lundi 23 juillet 2012 au Vendredi 3 août 2012
- 1 poste du Lundi 6 août 2012 au Vendredi 17 août 2012
- 1 poste du Lundi 20 août 2012 au Vendredi 31 août 2012

Pour copie conforme

Le Député - Maire,
Ph. MORENVILLIER

